

MOTIONS

Assemblée Générale du Samedi 23 Avril 2022

Motion 1 : Utilisation de la chevrotine

Attendu que la Fédération Départementale des Chasseurs de la Gironde a pour objet de participer à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental et à la protection et à la gestion de la faune sauvage ainsi que de ses habitats,

Attendu qu'elle assure la promotion et la défense de la chasse ainsi que des intérêts de ses adhérents à travers ses différentes missions,

Attendu que la sécurité, est au cœur de nos préoccupations,

Attendu que la Fédération des Chasseurs de la Gironde, l'OFB et le monde cynégétique restent activement mobilisés pour réduire l'accidentologie à la chasse, notamment au travers de la formation à l'examen du permis de chasser, de la formation des chasseurs et de la conduite de nombreuses opérations de communication et de nombreuses formations tout au long de l'année,

Attendu qu'il est possible de renforcer, si nécessaire, la réglementation locale sur ce sujet dans un objectif commun et partagé de réduire encore l'accidentologie,

Nous, Chasseurs de Gironde, réunis en Assemblée générale ce 23 avril à Yvrac, demandons que l'utilisation de chevrotine soit autorisée dans certaines circonstances, sur certains territoires définis et dans certaines conditions précises dont les modalités seront inscrites dans le cadre du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique.

MOTIONS

Assemblée Générale du Samedi 23 Avril 2022

Motion 2 : Chasses traditionnelles aux filets de l'Alouette des Champs et du Pigeon ramier (palombe)

Attendu que, concernant nos chasses de coeur, dont celles des chasses aux filets de l'Alouette des champs et du Pigeon ramier (palombe), les tentatives de déconstructions de la chasse française par ses pans traditionnels semblent être l'objectif de nos opposants,

Attendu que les chasses traditionnelles sont un héritage d'une valeur et d'une richesse sans aucun égal,

Attendu que nous avons à cœur de les défendre car elles font partie intégrante de notre vie culturelle et rurale,

Attendu que notre combativité est intacte et que ces chasses sont notre ADN, notre raison d'être, l'essence même de l'esprit cabane qui nous anime,

Nous, Chasseurs de Gironde, réunis ce 23 avril en Assemblée générale à Yvrac, demandons le maintien de nos pratiques traditionnelles de chasses aux filets de l'Alouette des champs et du Pigeon ramier (palombe).